



Handéo, Bien vivre chez soi et dans la cité

Handéo, association créée en 2007, inscrit ses actions dans le cadre de la mise en œuvre de la convention relative aux droits des personnes en situation de handicap ratifiée par la France en 2010 et l'Union européenne en 2011.

En particulier, ses membres fondateurs et associés¹ entendent par son intermédiaire, agir concrètement pour l'effectivité du droit des personnes handicapées de vivre dans la société, avec la même liberté de choix que les autres personnes (article 19), du droit à la mobilité personnelle (article 20) et de l'accessibilité (article 9) qui font tous explicitement référence au recours à l'aide humaine.

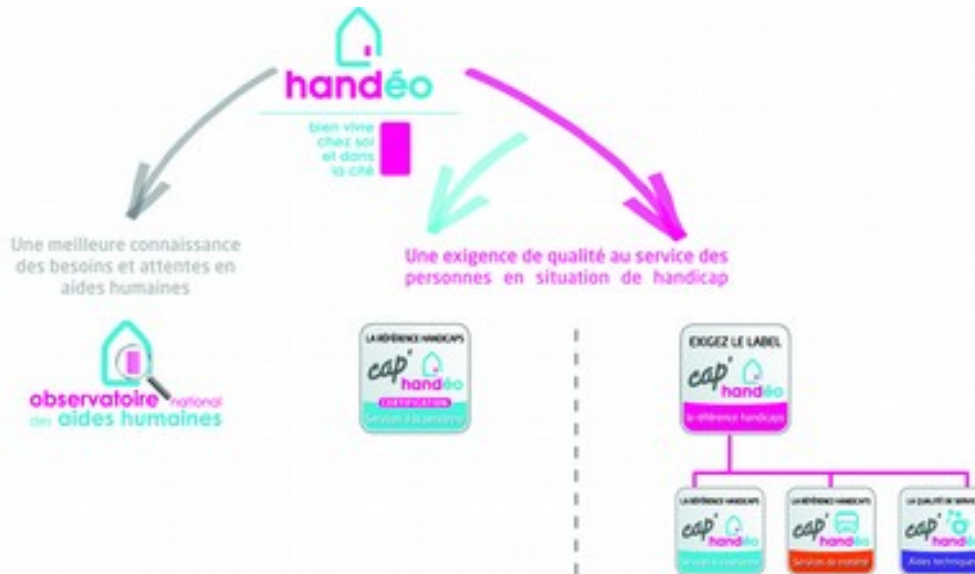
Depuis 2007, Handéo œuvre pour accroître le pouvoir d'agir des personnes handicapées par la mobilisation des parties prenantes du handicap et du domicile. Handéo, enseigne de services à la personne, évolue et devient un véritable centre ressources pour les personnes handicapées, leur famille et leurs aidants.

L'objectif est de rapprocher l'offre d'aide à domicile et les attentes des personnes handicapées en aide humaine, en lien avec l'utilisation des autres moyens de compensation (accompagnement médico-social, aides techniques, etc.) et en tenant compte du contexte économique et budgétaire actuel.

Pour un ancrage territorial plus fort, Handéo développe son réseau, constitué de 17 correspondants et de 4 référents, pour contribuer à la structuration d'une offre de services adaptée aux besoins des personnes en situation de handicap sur les territoires. Handéo réseau, aujourd'hui, couvre 17 départements en France ainsi qu'une région belge (Wallonie). L'ambition de l'association, au travers de ces ressources de proximité, est d'œuvrer au quotidien à la construction d'une société plus inclusive.

Depuis quelques années, Handéo agit donc à la fois sur l'émergence des besoins et une meilleure connaissance des attentes, sur la structuration et la qualité de l'offre de prestations à domicile avec :

¹ APF, FEGAPEI, Fédération des APAJH, Association Paul Guinot, Mutuelle Intégrance, UNAFTC, FISAF, FFAIMC, Trisomie 21 France, Fédération des Aveugles de France, Autisme France et L'Unapeda.



L'Observatoire national des aides humaine, pour une meilleure connaissance des besoins et attentes en aides humaines.

Créé en 2015, l'Observatoire national des aides humaines a pour but d'améliorer la connaissance des besoins en aides humaine des personnes en situation de handicap pour l'ensemble des parties prenantes et, en premier lieu, des personnes handicapées elles-mêmes pour renforcer leur pouvoir d'agir. C'est aussi un outil de gouvernance pour les services d'aide à domicile ou les services contribuant à la qualité de vie à domicile (aides au transport, aides techniques, ...), les fédérations et réseaux du secteur du domicile et du handicap, le secteur médico-social et sanitaire et les pouvoirs publics.



Les labels Cap'Handéo, pour une exigence de qualité au service des personnes accompagnées.

Pour vivre à domicile dans les meilleures conditions possibles, toute personne doit pouvoir trouver et accéder à des services de proximité adaptés et sécurisés, ce quelle que soit la nature de son handicap. C'est pourquoi, Handéo a créé en 2010 son premier label Cap'Handéo Services à la personne.



En cinq années, **le label Cap'Handéo Services à la personne** a permis de structurer un réseau de professionnels compétents et proposant des prestations adaptées. Ce label a eu pour ambition de faire émerger une offre de qualité sur tout le territoire et d'améliorer l'offre des services à la personne en créant un réseau national de services labellisés, demain certifiés En effet, ce label évolue en **une certification de services Cap'Handéo Services à la personne.**



Dans la continuité du label Cap'Handéo Services à la personne, Handéo lance **le label Cap'Handéo Services de mobilité en 2015.** En effet, l'inclusion sociale des personnes handicapées ne peut se résumer aux seules aides humaines apportées au sein du domicile. Elle suppose que l'aide humaine se prolonge en dehors de celui-ci et soutienne la participation sociale des personnes handicapées, l'aide à la mobilité et aux déplacements extérieurs s'avère déterminante. Ce label permet

aux personnes en situation de handicap et leur famille de repérer et utiliser des solutions de transports adaptées favorisant l'inclusion dans la cité et l'accès facilité à tous les dispositifs de droit commun.



Accompagné d'un Collectif de 10 organisations, Handéo a déployé un **label en 2016 portant sur la qualité des services associés à la délivrance d'une aide technique, depuis l'avant-vente jusqu'au service après-vente**. Ce label s'inscrit alors dans le prolongement des aides humaines et contribue ainsi pleinement à l'autonomie des personnes - qu'elles soient en situation de handicap ou âgées. Centré sur les besoins et attentes essentiels des usagers lors d'un achat ou d'un contrat de location d'une aide à la mobilité, ce référentiel recueille les exigences requises pour répondre aux spécificités d'accompagnement de ces publics.